



Communiqué de presse

Clauses de sauvegarde sur les importations ukrainiennes :

Les producteurs de céréales ne peuvent plus se contenter de simples effets d'annonces !

Paris, le 14 février 2023 – Fragilisés par un effondrement des prix conjugué à l'explosion des charges, les producteurs de céréales subissent depuis des mois, d'importantes distorsions de marché générées par l'afflux de céréales ukrainiennes au sein de l'Union européenne. Une situation critique face à laquelle Emmanuel Macron et Gabriel Attal s'étaient pourtant engagés à agir au niveau européen.

« Début février, le président de la République et le Premier ministre s'étaient clairement prononcés pour l'ouverture de négociations avec la Commission européenne afin d'inclure les céréales dans les clauses de sauvegarde, mais depuis deux semaines, nous ne constatons aucune évolution positive, il y a pourtant urgence ! » alertent Eric Thirouin et Franck Laborde.

Pour les présidents de l'AGPB et de l'AGPM qui représentent respectivement les producteurs de céréales à paille (blés, orges ...) et les producteurs de maïs, s'il faut sans conteste soutenir l'Ukraine dans le contexte de guerre, la libéralisation des échanges agricoles et alimentaires entraîne aujourd'hui une distorsion de marché insoutenable dans un contexte économique dégradé pour les producteurs.

Alors que le poulet, les œufs et le sucre bénéficieraient, à juste titre dans le texte actuellement sur la table des discussions, d'une clause de sauvegarde automatique, les céréales françaises et européennes en seraient exclues. Pour les producteurs de céréales impactés par l'afflux d'importations ukrainiennes, dont les coûts de production sont près de deux fois moins élevés et les exigences environnementales « moins-disantes », il s'agit d'une distorsion de concurrence insupportable. *« Comment peut-on rester compétitifs et durables avec des règles du jeu inéquitables à ce point ? »*, s'interrogent Eric Thirouin et Franck Laborde.

A moins de deux semaines du Salon International de l'Agriculture, l'AGPB et l'AGPM rappellent que selon les dernières estimations, le résultat courant par actif non salarié en 2023, serait inférieur au SMIC pour 60 à 65% exploitations de grandes cultures ¹. *« Oui, nous devons être solidaires avec l'Ukraine mais après deux ans d'efforts, nous ne pouvons plus en supporter les conséquences seuls ! Les clauses de sauvegarde doivent intégrer les céréales, être automatisées et prendre en compte les volumes d'importations d'avant-guerre qui ont été multipliés jusqu'à 20 entre 2021 et 2023 »*, concluent les deux Présidents qui appellent la France à peser de tout son poids lors des rendez-vous européens des prochains jours.

¹Source : Agreste RICA / Traitement Arvalis septembre 2023

CONTACTS PRESSE :

AGPB : Hamza CHEMRAKHI - hamza.chemrakhi@comfluence.fr - 01 40 07 34 27

AGPM : Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com - 06 16 04 42 30

A PROPOS DE :



L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB accompagne les céréaliers dans des transitions responsables. Les céréaliers de France rassemblés au sein de l'AGPB ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr



L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. www.maizeurop.com/structure/agpm